



FR

CONSEIL DE DIRECTION
103^{ème} session
Rome, 8 - 10 mai 2024

UNIDROIT 2024
C.D. (103) 8
Original: Anglais
avril 2024

**Point n° 4 de l'ordre du jour: Activités législatives en cours reportées du
Programme de travail 2020-2022**

e) Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL)

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le développement du Projet sur les PRICL</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note de l'avancement des travaux du Groupe de travail sur les PRICL</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2017-2019; repris aux Programmes de travail 2020-2022 et 2023-2025</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Bas</i>

I. HISTORIQUE ET ÉTAT ACTUEL DU PROJET

1. Le projet sur la "Formulation des Principes relatifs aux contrats de réassurance" (PRICL) a été inclus dans le Programme de travail 2017-2019 d'UNIDROIT sur proposition d'un groupe de chercheurs des universités de Zurich, Francfort et Vienne, soutenu par une équipe internationale d'experts de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques et suivi en tant qu'observateurs par des représentants des marchés mondiaux de l'assurance et de la réassurance. Ce projet a pour objectif de formuler une "redéfinition" du droit de la réassurance existant. UNIDROIT a été invité à participer à l'élaboration du projet pour assurer la cohérence avec les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (Principes d'UNIDROIT), dans la mesure du possible, considérés et traités comme une meilleure pratique en matière de règles du droit général des contrats. Comme le projet était financièrement autonome, il a été classé dans les travaux ayant un degré de priorité bas au sein du Programme de travail.

2. Conformément au calendrier annoncé, les PRICL - Première partie (dispositions et commentaires), après approbation par le Conseil de Direction lors de sa 98^{ème} session (Rome, 8 - 10 mai 2019), ont été publiés en tant que Version 1.0 of 2019. La première partie de l'instrument prévoit des "Dispositions générales sur l'application des PRICL et définitions", "Obligations générales, précontractuelles et contractuelles du réassureur et du réassuré", "Recours en général", "Répartition des pertes" et "Agrégation des pertes". En 2018, le projet a reçu un financement supplémentaire pour traiter des sujets restants (notamment "Couverture adossée", "Clauses de responsabilité extracontractuelle", "Fin du contrat et réappropriation" et "Délais de prescription"). La poursuite du projet au sein du Programme de travail 2020-2022 avait été approuvée par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 98^{ème} session en 2019 et adoptée par l'Assemblée Générale lors de sa 78^{ème} session. À la demande du Groupe de travail, qui avait reçu l'autorisation d'achever le projet grâce

aux fonds inutilisés pendant la pandémie COVID-19, l'Assemblée Générale, lors de sa 81^{ème} session en décembre 2022, a adopté la recommandation du Conseil de Direction de maintenir le projet dans le Programme de travail 2023-2025 de l'Institut, jusqu'à sa finalisation en 2024. La participation d'UNIDROIT au projet assurera le rôle prépondérant des Principes d'UNIDROIT comme droit général des contrats et comme loi applicable éventuelle des contrats.

II. ACTIVITÉS DU PROJET DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

A. Réunions du Groupe de travail

1. Le Secrétariat d'UNIDROIT a participé au douzième et dernier atelier sur les PRICL, tenu du 13 au 15 juillet 2023 à Hambourg dans les locaux de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé. L'atelier, organisé conjointement par les Universités de Zurich et de Francfort-sur-le-Main et par l'Institut Max-Planck, a été dédié à la mémoire du regretté Professeur Jürgen Basedow, qui a contribué au projet et a été le premier organisateur de la 12^{ème} réunion du Groupe de travail.

2. Le Groupe de travail a finalisé les discussions sur la "Durée du contrat de réassurance", la "Clause adossée" et les "Règles sur le droit de rétention". Il a également abordé les étapes restantes pour la finalisation des PRICL, qui devraient être définies dans le courant de l'année 2024, ainsi qu'un plan de consultations avec les parties prenantes et les options possibles pour l'avenir du projet et la mise en œuvre des Principes.

B. Publications

3. En janvier 2024, les PRICL ont fait l'objet d'un ouvrage intitulé "Law and Practice of P&C Reinsurance Contract" (财产再保险合同的法律与实务), publié par *Law Press of China*, rédigé par le [Professeur Pengnan Wang](#) et [Dongxu WU](#), qui vise à présenter le droit et la pratique des contrats de réassurance internationale aux communautés juridiques et de (ré)assurance chinoises.

III. PROCHAINES ÉTAPES

A. Publication de la version finale du PRICL

4. Le Groupe de travail sur les PRICL finalise actuellement le texte de l'instrument, qui devrait être publié d'ici la fin de l'été 2024. Le Secrétariat d'UNIDROIT prévoit de soumettre le texte finalisé des dispositions et des commentaires sur les PRICL au Conseil de Direction (comme cela avait été fait pour la première partie en 2019) afin de demander l'autorisation de faire référence au texte des PRICL sur le site Internet d'UNIDROIT, après sa finalisation pour publication (prévue fin 2024-début 2025). Une copie confidentielle de la table des matières est accessible aux seuls membres du Conseil de Direction en Annexe (en anglais seulement) du présent document.

B. Activités de consultation et de diffusion prévues

5. En ce qui concerne les futures activités de consultation et de diffusion, le Groupe de travail prévoit diverses actions:

- i. Consultations avec les milieux industriels et d'autres parties prenantes, afin de les sensibiliser à la pertinence et à l'utilité pratiques de l'instrument: entre autres, une présentation en ligne le 22 mai 2024 aux représentants du marché de la réassurance captive; la conférence sur le thème "Recht und Praxis der Rückversicherung", organisée par le *Swiss Forum* à Zurich, le 11 juin 2024, avec la participation d'universitaires et de praticiens; un séminaire sur les PRICL et le droit britannique,

visant à sensibiliser les parties prenantes britanniques à l'instrument, est prévu pour début 2025 à Londres dans le cadre des activités de l'Institut QMUL/UNIDROIT pour le droit commercial transnational.

- ii. Une conférence internationale organisée par l'Université de Zurich les 9 et 10 janvier 2025 et coparrainée par UNIDROIT, intitulée "Forum de Zurich sur le droit transnational des assurances - Soft Law in Insurance", qui présentera les résultats d'un projet de recherche mené par le Professeur Helmut Heiss et le Groupe de travail sur les PRICL et financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. La Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, a été invitée à prononcer un discours liminaire sur le thème "Les instruments juridiques non contraignants dans le droit des contrats".
- iii. La création d'une association bénéficiant du soutien des compagnies de réassurance, pour assurer le financement de la promotion, de la diffusion et du suivi de l'application pratique des PRICL. Le Secrétariat d'UNIDROIT examinera avec les responsables du Groupe de travail sur les PRICL les modalités les plus appropriées pour une participation continue d'UNIDROIT à ces activités.

IV. ACTION DEMANDÉE

6. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des progrès réalisés par le projet. Le Secrétariat d'UNIDROIT informera le Conseil de Direction des progrès réalisés dans la préparation de la publication sur les PRICL et transmettra le projet finalisé au Conseil avec la demande d'autorisation de faire référence au texte sur les PRICL sur le site Internet d'UNIDROIT.*